

# La Lettre du Maire

## Edito

Madame,  
Monsieur,

Pour cette seconde Lettre de l'année, je voulais aborder un sujet délicat qui a fait beaucoup parler de lui durant l'été. Je veux parler de la chasse dans la zone de cultures maraîchères. S'il est certain que cette pratique doit être encadrée et respecter les règles, il faut aussi comprendre qu'elle contribue à un équilibre entre les besoins environnementaux et agricoles. Je vous laisse donc découvrir plus en détails l'article que nous consacrons à ce sujet.

Dans cette parution, je reviens également sur les réussites de la ville, qu'elles soient patrimoniales ou culturelles au travers des liens amicaux que nous avons créés avec l'Allemagne.

Après un mois de septembre riche, novembre ne sera pas en reste avec une actualité culturelle forte que ce soit pour la jeunesse le 17 novembre avec le festival théâtral ou la journée dédiée aux plus jeunes, le 24 novembre. Décembre sera traditionnellement consacré aux festivités. Ne ratez pas l'animation proposée par les Conseils de quartier "Esprit de Noël".

Bonne lecture,



**Gérard LAMBERT - MOTTE**  
Maire du Plessis-Bouchard  
Conseiller général  
du canton de Beauchamp

Mentions légales (arrêté du 12 janvier 1995) :  
Publication de la ville du Plessis-Bouchard  
3 bis rue Pierre Brossolette 95130 Le Plessis-Bouchard.  
Directeur de la publication et de la rédaction :  
G. Lambert-Motte  
Conception graphique et rédaction : Isabelle Hervé  
Photos : ville du Plessis-Bouchard sauf mention  
Impression : Imprimerie EDGAR - Aubervilliers  
Tél. : 01 69 83 44 66 imprimé sur papier PEFC recyclé  
Lettre diffusée gratuitement dans tous les foyers à 3700 ex.  
Reproduction et vente interdite.  
Dépôt légal : Novembre 2012



## SOMMAIRE

- Chasse dans la plaine de Boissy, explications
- Une récompense pour la rénovation de l'église Saint Nicolas
- Retour sur le voyage en Allemagne
- Agenda

## A noter...

### Gare aux arnaques !

La Municipalité vous met en garde contre la recrudescence de sollicitations en porte-à-porte pouvant conduire à des arnaques ou des abus de faiblesse.

En effet, des démarcheurs, vendeurs et faux représentants d'organismes se présentent à vous en se recommandant parfois de la Mairie. Les prestataires extérieurs "agrés Mairie", comme les distributeurs de la société CHAMPAR pour les publications de la ville, la société ESER pour les publicités, l'INSEE... sont porteurs d'une lettre d'accréditation ou d'une carte professionnelle. Vous pouvez vérifier l'authenticité de leur accréditation en appelant la Mairie au 01 34 13 71 39

### Quelques précautions néanmoins :

Ne les laissez pas entrer sans avoir au préalable pris quelques renseignements : vérifiez leur identité en demandant la carte professionnelle du représentant, avant de signer quoi que ce soit, faites-vous assister d'une tierce personne et vérifiez vos droits à rétractation.



## Périodes de chasse, explications

Suite aux plaintes de riverains concernant la chasse dans la plaine agricole, la Municipalité a organisé une réunion entre les agriculteurs, les chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Agence des Espaces Verts (AEV), propriétaire des terrains de la plaine agricole. Cette réunion visait à clarifier les règles de chasse et à rappeler les conditions d'octroi des autorisations préfectorales afin que promeneurs, chasseurs et agriculteurs vivent en meilleure harmonie.

Une douzaine de personnes étaient présentes à cette réunion. A cette occasion, il a été rappelé que deux types de chasse existent.



Photos d'illustration fotolia



La **chasse traditionnelle**, ouverte du 23 septembre 2012 au 28 février 2013 (date établie par arrêté préfectoral chaque année) et la **chasse de destruction à tir des nuisibles** (corbeaux, pies, pigeons ramiers, lapins...), qui se pratique toute l'année à certaines périodes selon la catégorie d'animal. C'est ainsi que certains promeneurs ont pu être surpris de voir de la chasse de "régulation" en plein été.

Cette chasse aux animaux nuisibles s'organise dans l'intérêt de la santé publique (risque de transmission de maladie) et pour prévenir les dommages importants aux cultures, sur accord préfectoral et municipal.

Le droit de destruction des animaux d'espèces "nuisibles" n'appartient qu'au propriétaire, possesseur ou fermier du terrain sur lequel les animaux sont chassés. Le détenteur du droit de destruction peut déléguer ce droit à une autre personne : piégeur, garde particulier ou chasseur particulier. Cette délégation se fait obligatoirement sous forme écrite et ne peut donner lieu à une rémunération (Art. L 427-8 du Code de l'Environnement).

C'est ce que les agriculteurs de notre zone maraîchère (Mrs Colas et Catiaux) ont fait en permettant aux chasseurs d'entrer dans leurs champs et zones de serres pour détruire les animaux qui dévastent leurs cultures. Rien que sur l'année dernière, les deux maraîchers ont déclaré avoir subi une perte financière de plus de 30 000 euros.

Cependant, cette destruction des nuisibles doit s'effectuer dans des conditions précises, à savoir que la destruction du pigeon ramier ne

peut être pratiquée qu'à partir de postes fixes placés au milieu de la parcelle de culture à protéger.

Les tirs ne peuvent être produits en direction des habitations ou des lieux de réunion publique que sur des oiseaux posés au sol. Le tir à l'envol est interdit.

Par ailleurs, il incombe aux agriculteurs de mettre en place des dispositifs d'effarouchement des nuisibles.

La chasse a donc une vertu de régulation et de santé publique qu'il ne faut pas négliger ni diaboliser. En outre, nous ne doutons pas de la bonne volonté des chasseurs à vivre intelligemment avec les riverains et promeneurs.

Chacun doit prendre conscience que cette chasse en milieu urbain est un peu spéciale et différente de la chasse de pleine nature, mais qu'elle est nécessaire à la conservation de notre plaine maraîchère.

Il appartient aussi aux promeneurs de la coulée verte de s'informer, de respecter les sentiers balisés de promenade et les cultures maraîchères. ■

Outre la période de chasse traditionnelle du 23 septembre 2012 au 28 février 2013, les reprises de la chasse aux nuisibles en 2013 auront lieu

- du 1<sup>er</sup> au 31 mars pour le lapin
- du 11 au 28 février et du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin pour le pigeon

(arrêté préfectoral du Val d'Oise N° 2012-10913 et 2012178-0002)

### CE QUE LA MUNICIPALITE A DEMANDE

Pose de panneaux de signalisation en période de chasse à l'entrée de la coulée verte et signalisation permanente des sentiers de promenade, afin d'éviter tout errement en zone maraîchère.

Création d'une association de chasse permettant à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de déléguer son droit de chasse à des personnes clairement identifiées.

Une chasse à l'extérieur du périmètre de la Plaine, à l'orée du bois de Boissy, où se trouvent les terriers de lapins, est envisagée. Elle se ferait sans tir, avec des bourses et des furets. Cette chasse se fera sous l'autorité de l'AEV et peut se faire à tout moment de l'année. ■

### BON A SAVOIR :

En période de chasse, les chasseurs sont sur le terrain le matin avant 10h. Ils ne chassent ni le mercredi ni le dimanche, jours où les promeneurs et enfants sont les plus présents dans la coulée verte. Les chasseurs ne peuvent tirer en direction des habitations.



## La ville récompensée par les Rubans du Patrimoine

La ville du Plessis-Bouchard s'est vue décerner le prix départemental des Rubans du Patrimoine 2012 pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Nicolas.

Lancé en 1994 sous le nom de « Villes et villages gagnants », le concours des Rubans du Patrimoine distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Les Rubans du Patrimoine sont organisés par la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des Maires de France, la Fondation du Patrimoine et Dexia.

Le concours répond à deux objectifs: doper l'activité économique et l'emploi tout en préservant le patrimoine bâti.

C'est après un chantier de 18 mois de travaux, la création d'une nouvelle cloche baptisée "Marie Gabrielle" et une cérémonie de réouverture de l'église, que la ville a choisi de se porter candidate au concours des Rubans du Patrimoine, croyant fermement en la valeur de sa rénovation patrimoniale.

Un dossier complet avec photos avant et après chantier, des explications techniques, les contraintes du projet de rénovation, les finance-

ments obtenus et engagés, les entreprises et leurs missions... tout a été passé au crible par le jury du concours.

C'est sans aucun doute la motivation et l'implication de l'équipe municipale dans ce projet et la qualité technique du projet architectural qui ont permis de remporter ce prix.

Rappelons le, le Conseil Municipal a souhaité préserver son unique patrimoine et le mettre en valeur comme il le méritait. Les entreprises locales ont, quant à elles, su trouver leur place très rapidement au sein de ce chantier d'envergure et de qualité. De nombreux métiers d'art ont été sollicités : restaurateur sur vitrail, ébénisterie, campanologue, restauration sur peinture...



Une plaque, symbole du travail accompli et de la distinction remportée, a été apposée à côté de l'église.

La beauté de l'édifice et la qualité acoustique du bâtiment retrouvées, la municipalité a choisi de rendre à nouveau le lieu accessible au public, lui conférant à la fois une fonction culturelle et culturelle ■ .



< Les invités patientent avant le dévoilement de la plaque

> Discours de remerciements de Monsieur le Maire





## JUMELAGE : Retour sur le voyage chez nos amis allemands

C'est le dernier week-end de septembre que le comité de jumelage, les familles plessis-buccardésiennes et les élus, ont rendu visite à nos amis de Niederstteten, à l'occasion des fêtes de l'automne.

Quelques 35 Plessis-Buccardésiens étaient attendus par leurs familles d'accueil qui les ont emmenés, le soir même, à la fête de la bière. Sur scène, le Maire, Gérard Lambert-Motte, a procédé à l'ouverture du fût de bière, aux côtés de Rüdiger Zibold, Maire de Niederstteten. Le lendemain fut une journée de visite du château et du parc de Weikersheim, suivie d'un arrêt dans une auberge pour un repas typiquement allemand. Le groupe a ensuite eu quartier libre à Rothenburg ob der Tauber, ville située sur la Route



Château de Weikersheim.



Ouverture mousseuse du fût de bière. Le traditionnel défilé en fanfare.



médiévale et considérée comme l'une des plus belles villes romantiques d'Allemagne. Le samedi s'est poursuivi avec le village français du vin, une tradition depuis 18 ans pour cette fête de l'automne. Le lendemain, le défilé traditionnel de chars traversait la ville en musique.

Nos amis allemands participeront à notre fête "Voyage au coeur du 19<sup>ème</sup> siècle" en mai prochain. Nous recherchons d'ores et déjà des familles pouvant les accueil-



Les participants français et allemands sur le départ.

lir sur ce week-end de Pentecôte. Merci d'envoyer un e-mail à Aimée Jouve qui s'occupera de l'hébergement : [yvjouve@wanadoo.fr](mailto:yvjouve@wanadoo.fr)

## AGENDA des Manifestations du centre culturel J. Templier

### NOVEMBRE



**Samedi 17 à 17h :** Festival Théâtral du Val d'Oise - "Les Malheurs de Sophie" par le Théâtre en Stock, pièce jeune public. Entrée gratuite sur réservation au centre culturel. Salle Jean Vilar.

**Samedi 24 de 10h à 18h :** Journée Enfance Jeunesse. Salle Jean Vilar.

**Mardi 27 à 14h30 :** Film documentaire Cap Monde sur le SRI LANKA. Tarif : 6€

pour les adultes et 2€ pour les moins de 18 ans. Salle Jean Vilar.

**Jeu 29 à partir de 19h30:** Soirée EMAM - Salle Yvette Chauviré

### DECEMBRE

**Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 :** Marché de l'Avent organisé par le Comité de Jumelage salle Jean Vilar

**Mardi 11 à partir de 19h30 :** Soirée EMAM - Salle Yvette Chauviré

**Mercredi 12 à partir de 15h :**

« Le lutin de Noël », spectacle jeune public organisé par «Bibliothèque par tous». Sur inscription auprès de la bibliothèque au 01.34.13.93.89. Salle Jean Vilar



**Dimanche 16 à 15h :** Théâtre de boulevard, une comédie de Franck LE HEN avec Franck DELAY (ex 2 Be 3), mise en scène de Christine GIUA et Franck LE HEN.

**En résumé :** Benoit retrouve dans son coffre à jouets une liste de choses qu'il s'était promis de faire avant ses 30 ans. Problème: il a 30 ans demain !

**Tarifs :** 16€ - réduit : 12€ et gratuit pour les moins de 12 ans.

Sur réservation au centre culturel.

**Mardi 18 à 17h30 :** Spectacle de Noël de la Maison de l'Enfance «Le Père Noël ne passera pas !» Salle Jean Vilar

**Vendredi 21 à 19h30 :**

Concert de Noël de l'EMAM "musique de table et de Noël" - Salle Jean Vilar.

### Esprit de Noël Samedi 15 décembre à 17h

"Esprit de Noël" par les conseils de quartier : Vin et chocolat chauds, chorale, friandises, arrivée du Père Noël, spectacle des accueils de loisirs. Parvis de l'église et de la mairie.

Rens.  
01 34 13 71 39

